



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PARITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS Année 2018

Mars 2019



PLAN

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS

I - INTRODUCTION

II - PRESENTATION DE L'ONP

- 2.1- Fonctionnement des organes de l'ONP
- 2.2- Fonctionnement du Secrétariat exécutif
- 2.3 - Personnel technique de l'ONP

III - BILAN DE L'EXECUTION TECHNIQUE

- 3.1- Activités statutaires
 - 3.1.1 - Tenue des réunions de coordination
 - 3.1.2 - Tenue des sessions du Conseil d'orientation
 - 3.1.3 - Audit annuel de gestion
- 3.2 - Activités réalisées au regard des missions de l'ONP
- 3.3 - Participation à des activités
- 3.4 - Audiences et rencontres

IV - BILAN DE L'EXECUTION FINANCIERE

- 4.1 - Allocation budgétaire
- 4.2 – Mise en œuvre du PTA
- 4.3 - Bilan de l'exécution budgétaire

V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- 5.1 - Conclusions
- 5.2 - Recommandations

VI - ANNEXES

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMLD	Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement.
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BAD	Banque Africaine de Développement
CASE	Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques
CECI	Centre d'Etude et de Coopération Internationale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CO	Conseil d'Orientation
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'équipement
EFE	Egalité Femme-Homme
FAO	Food and Agriculture Organisation
HCDH	Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
IIAG	Ibrahim Index of African Governance (IIAG) Mo Ibrahim
INEFH	Indice national de l'égalité entre les femmes et les hommes
INP	Indice national de la Parité
LPA	Loi sur la Parité Absolue
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONP	Observatoire national de la Parité
OXFAM	Oxford Committee for Relief Famine
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PSD	Plan stratégique de Développement
PTA	Plan de travail annuel
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RAC	Revue annuelle conjointe
REPSFECO	Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes de l'Espace CEDEAO
VGB	Violences basées sur le genre
YALI	Young African Leaders Initiative
WACA	West Coastal Areas Management Program
WARC	West African Reserch Center

I - INTRODUCTION

a) – Contexte

L'Etat du Sénégal a mis en place, par décret n° 2011-309 du 7 Mars 2011 modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, l'Observatoire national de la Parité (ONP). Cette institution, rattachée à la Présidence de la République a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

A cet effet, il doit collecter, analyser et diffuser les données recueillies (en relation avec les Ministères, les institutions, les organisations de la société civile) et celles produites par des recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique au plan national et international. Cet exercice lui permet de rassembler les données nécessaires à la rédaction du rapport qu'il doit présenter annuellement au Président de la République.

Par ailleurs, la dynamique de croissance impulsée par le PSE, doit s'appuyer sur l'amélioration de la gouvernance dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale avec notamment une meilleure prise en charge de la problématique du genre dans ses trois axes.

La formulation et la mise en œuvre du PAP 2019-2023 du Plan Sénégal émergent doit être une opportunité pour renforcer le rôle et la place de la femme dans les politiques publiques dans le but de tendre vers l'égalité Femme-Homme.

b) Justification du rapport

Le rapport d'activités 2018 trouve son fondement juridique et institutionnel dans le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP qui stipule dans son Chapitre I - Section 2, Article 4 : « L'Observatoire national de la Parité présente annuellement un rapport d'activités au Président de la République et des rapports circonstanciés chaque fois que de besoin ».

Ce rapport qui fait le bilan de la mise en œuvre des activités de l'année 2018 rend compte exclusivement de la gestion administrative et financière. Il constitue un des outils d'analyse et de reddition des comptes de l'ONP. Il vise à ce titre, **à répondre aux principes de la Gestion Axée sur les Résultats notamment les exigences de transparence et d'efficacité de l'ONP.**

Il s'appuie également sur une revue de la mise en œuvre du plan de travail annuel (PTA) tiré du Plan Stratégique 2013-2017 revu.

c) Plan du rapport

Ce rapport s'articule autour des axes suivants :

- (i)** Introduction
- (ii)** Présentation sommaire de l'ONP
- (iii)** Bilan de l'exécution technique
- (iv)** Bilan de l'exécution financière
- (v)** Conclusions et recommandations

II - PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ONP

Autorité administrative indépendante, l'ONP, créé par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

Il a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

Dans sa composition, l'ONP regroupe des représentants de certaines institutions de la République et ceux d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes).

Il comprend deux organes : **le Conseil d'Orientation et la Présidente.**

2.1. - Fonctionnement des organes de l'ONP

Les deux organes de l'ONP (la Présidente et le Conseil d'Orientation) ont fonctionné correctement de façon globale. Les quatre (4) sessions ordinaires statutaires se sont tenues régulièrement avec le quorum requis sous la direction de la Présidente. Pour rappel, le décret n° 2013-279 du 14 février 2013 portant modification a prévu des sessions trimestrielles en lieu et place de la réunion mensuelle comme prévu par l'article 9 du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité.

Le même décret a aussi prévu, comme modification, la réduction de l'effectif du Conseil d'Orientation (CO) de trente-quatre (34) à vingt-cinq (25) membres. Cependant, aucun décret n'a été pris depuis 2013 pour nommer les nouveaux membres du Conseil, ce qui fait que ce sont les mêmes conseillers nommés par le décret n° 2011-1384 du 1^{er} septembre 2011, dont la plupart ont perdu qualité, qui continuent de siéger au Conseil.

Il convient aussi de rappeler que les membres du Conseil d'Orientation sont nommés pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois. Nommés en 2011, le premier mandat des Conseillers a expiré depuis septembre 2016 sans être renouvelé.

2.2. - Fonctionnement du Secrétariat Exécutif

Organe non statutaire, le Secrétariat Exécutif (SE) assure la coordination opérationnelle de l'ONP et l'exécution des affaires courantes sous la direction de la Présidente. Il est dirigé par un fonctionnaire de la hiérarchie A, détaché de la Présidence de la République qui coordonne les activités de l'équipe technique.

2.3. - Personnel technique de l'ONP

Le personnel de l'ONP est composé d'agents permanents, de contractuels et de prestataires de service.

Le personnel permanent comprend le Secrétaire exécutif, l'Agent comptable mis à la disposition de l'ONP par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, la Responsable administrative et financière et un planificateur, chargé du partenariat.

Le poste de Responsable chargé du suivi-évaluation est actuellement occupé par un contractuel du fait du manque de ressources conséquentes pour recruter un chargé du suivi-évaluation expérimenté. En plus de ce personnel, une spécialiste en communication et un chauffeur sont sous contrats à durée déterminée.

Enfin, des prestataires de services ont servi à l'ONP comme statisticienne, experte en genre, informaticien et technicienne de surface.

Cependant en fin 2018, les contrats de la statisticienne, de l'informaticien-infographe et de la chargée de communication n'ont pas été reconduits, faute de ressources.

Il faut toutefois rappeler, comme signalé dans le rapport 2017 que l'ONP ne dispose pas de Secrétaire depuis fin 2016. Le Conseil d'Orientation avait en effet demandé de geler le recrutement de la secrétaire du fait de l'insuffisance de ressources.

Cette situation de déficit en ressources humaines est très préjudiciable au bon fonctionnement de l'ONP.

III - BILAN DES ACTIVITES MENEES

Les activités menées par l'ONP sont de deux types à savoir les activités prévues par le cadre législatif et réglementaire (statutaire ou d'ordre administratif) et celles planifiées dans le cadre des instruments de planification (PTA).

Les activités régaliennes instituées par le décret portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP ont été correctement tenues durant l'année 2018. Il s'agit notamment des réunions de coordination et des sessions ordinaires du Conseil d'orientation.

L'ONP a vu son plan stratégique 2013-2017 arriver à terme après une année de glissement en 2018. Il s'est néanmoins doté d'un plan de travail annuel en relation avec ses missions et centré sur des activités.

3.1 - ACTIVITES STATUTAIRES

3.1.1 - Tenue des réunions de coordination

Des réunions hebdomadaires de coordination regroupant toute l'équipe technique autour de la Présidente se sont tenues durant l'année 2018. Ces rencontres ont des fois été présidées par le Secrétaire Exécutif en cas d'empêchement de la Présidente. Des comptes rendus de réunions sont dressés après chaque rencontre. Ils permettent de faire un suivi permanent de la mise en œuvre du PTA et des décisions ou résolutions prises lors de ces coordinations et des sessions.

3.1.2 - Tenue des sessions du Conseil d'orientation

Comme stipulé dans l'article 4 du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP, le Conseil d'orientation doit se réunir quatre fois par an en session ordinaire. Ainsi, les quatre sessions ont été effectivement tenues avec différents points inscrits à l'ordre du jour.

Les vendredi 11 et samedi 12 mai 2018, s'est tenue la **1^{ère} session ordinaire du Conseil d'Orientation** de l'ONP sous la présidence de Madame Fatou DIOP. La session a enregistré la présence de dix-neuf (19) membres dont la Présidente sur les 25 que compte le conseil soit 76% de présents. L'ordre du jour portait sur les points suivants : lecture et adoption du compte rendu de la 4^{ème} session 2017, informations générales, présentation et état d'avancement du projet d'Indice national de l'égalité entre les femmes et les hommes (INEFH), suivi des recommandations de la 4^{ème} session 2017, état d'avancement du PTA et de l'exécution budgétaire, partage du document de capitalisation et questions diverses.

Dans les débats qui ont suivi le premier point, les Conseillers se sont, pour l'essentiel, félicités de cette initiative de l'ONP et ont beaucoup insisté sur les indicateurs dans les différentes dimensions de l'Indice national de l'égalité entre les femmes et les hommes (INEFH). Le choix des indicateurs, leur homogénéité, leur arrimage au PSE ainsi que le choix de l'année de référence constituent des éléments essentiels pour bâtir un indice solide. Les Conseillers ont aussi insisté sur l'implication des personnes ressources au niveau des secteurs, la disponibilité des données, etc. qui constituent des préalables à régler.

Concernant le document de capitalisation produit par la stagiaire mis à la disposition de l'ONP par le CECI, il contient beaucoup d'informations utiles et pertinentes. Les Conseillers se sont félicités du travail accompli par la volontaire du CECI qui a rencontré la plupart des membres du Conseil.

Les autres questions importantes qui ont fait l'objet de discussions lors de cette session concernent la célébration de l'anniversaire de la loi sur la parité et la mise en œuvre du PTA.

A propos de la célébration de l'anniversaire de la LPA, les Conseillers ont estimé que les 14 et 28 mai sont des dates marquantes qui doivent être inscrites dans l'agenda de l'ONP. Cependant, le délai très court ne permettant pas de célébrer la journée cette année, les conseillers ont proposé de mettre l'accent sur la rencontre du 28 mai, pour l'organiser en partenariat avec le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre, et en faire une manifestation de grande envergure.

Pour ce qui est du plan stratégique et du PTA, le Conseil a recommandé de travailler dès à présent sur un nouveau Plan stratégique, le PSD 2013-2017 étant arrivé à terme. Les ressources faisant défaut, le Conseil a décidé de le confectionner à l'interne. En ce qui concerne le PTA, il a été proposé de démarcher les partenaires. Un groupe de travail a été commis pour rechercher dans le PTA les éléments pertinents et élaborer un projet de requête pour la levée de fonds avec les partenaires identifiés.

La deuxième (2^{ème}) session ordinaire du Conseil d’Orientation de l’ONP s’est tenue les vendredi 03 et samedi 04 août 2018, sous la présidence de Madame Fatou DIOP.

La session a enregistré la présence de vingt-deux (22) membres dont la Présidente sur les vingt-cinq (25) que compte le conseil soit 88% de présents. L’ordre du jour portait sur les points suivants : lecture et adoption du compte rendu de la 1^{ère} session 2018, suivi des recommandations de la 1^{ère} session 2018, informations générales, situation d’exécution budgétaire au 31 juillet 2018, élaboration projet de Plan stratégique 2019-2023 et questions diverses.

Sur le registre des informations générales, on note que l’ONP a organisé ou pris part à d’importantes activités. En faisant le bilan quantitatif des activités du trimestre précédent, on dénombre au total 13 activités dans la période du 15 mai au 02 août 2018 dont 07 invitations à participer à des ateliers, 05 rencontres d’audience à l’ONP et 01 atelier organisé par l’ONP.

Dans les discussions qui ont suivi les trois premiers points de l’ordre du jour, les conseillers sont revenus sur plusieurs points abordés, mais aussi sur des questions évoquées lors des précédentes sessions.

Pour l’anniversaire de la LPA du 28 mai organisé avec succès, l’implication de Mme le Ministre de la Femme, de la Famille et du Genre a été saluée et fortement appréciée. L’adhésion et l’engagement du Ministre chargé de la Femme est une bonne posture que l’ONP qui devra transformer en opportunités.

Enfin, la visite de la Présidente de l’ONP en Côte d’Ivoire est revenue dans les discussions pour connaître la suite réservée à ses initiatives en direction de la Banque Africaine de Développement (BAD), par rapport à la production de statistiques de genre. Selon la Présidente, la priorité des autorités de la Banque est, pour l’instant, de voir comment amener la société civile à produire des statistiques de genre fiables. Mais la réflexion est toujours en cours au sein de la BAD. C’est pourquoi, l’accent a été mis sur la coopération espagnole. Aussi, cette préoccupation concernant la société civile est, en partie, prise en charge dans le projet soumis par l’ONP à la coopération espagnole.

Le quatrième point de l’ordre du jour portait sur la situation d’exécution budgétaire au 31 juillet 2018. L’exécution budgétaire au 31 juillet 2018 fait ressortir que sur un budget global de 129 765 468 F, un montant de 62 617 591 F a été exécuté, soit un taux de 48% ; la deuxième tranche du budget qui se chiffre à 62 500 000 F n’étant pas encore disponible. Les conseillers se sont félicités du bon suivi de l’exécution budgétaire mais il a été suggéré de donner le détail des comptes pour qu’on puisse identifier à temps les lignes non exécutées et éventuellement proposer un réaménagement.

Par la suite, le cinquième point sur l’élaboration du projet de Plan stratégique 2019-2023 a été abordé. Sur cette question les conseillers devaient procéder au diagnostic de la structure. Des outils leur ont été fournis pour que chacun puisse s’investir dans le recensement de 10 contraintes à l’effectivité de l’égalité femme-homme au Sénégal et identifier trois défis pour l’ensemble des contraintes identifiées. Ce travail a permis de s’entendre sur douze (12) contraintes regroupées en trois défis majeurs pour les cinq (5) prochaines années.

Le dernier point relatif aux questions diverses a été relativement riche puisqu'il portait sur des questions capitales telles :

- la **léthargie des commissions de l'ONP** : il a été proposé de les redynamiser et de mettre à la tête de chaque commission un volontaire engagé. En plus, les réunions ne sont pas toujours nécessaires car, il est possible, au besoin, de travailler par mail ;
- la **préparation des élections locales de 2019** : il a été proposé entre autres, d'étudier la possibilité de représentation de l'ONP dans les différents départements, de retourner à Touba et de sensibiliser les femmes dans les zones les plus reculées du pays. Pour la Présidente, il faut tenir compte de la spécificité de Touba et du mode d'investissement qui est bien antérieur à la loi sur la parité. C'est un problème que l'ONP ne peut pas régler tout seul. S'agissant de l'information et de la sensibilisation, il faut éviter la redondance. Il faut plutôt renforcer les liens avec la société civile qui mène très bien ce genre d'activités ;
- le **champ d'application de la loi sur la Parité** relativement aux élections présidentielles : il n'y a pas eu de réponse juridique après discussions. Par contre, s'agissant du rôle de l'ONP durant ces joutes électorales, plusieurs réponses ont été données (susciter et encourager les candidatures féminines, mettre en avant l'intérêt que les femmes ont à se présenter, amener les candidats à prendre des engagements fermes sur les droits des femmes, etc.), mais ces actions ciblées sont plus sur le terrain de la société civile.
- le problème de disponibilité de données a été évoqué, surtout les **données relatives aux VBG** : une insuffisance est notée dans la collecte de données, avec des sources disparates et une absence de synergie entre les acteurs, ce qui pose un problème de fiabilité de données produites.

Les vendredi 09 et samedi 10 novembre 2018, s'est tenue la **3^{ème} session ordinaire du Conseil d'Orientation** de l'ONP sous la présidence de Madame Fatou DIOP. La session a enregistré la présence de 22 membres soit un taux de participation de 88%. Après avoir ouvert la séance, la Présidente a rappelé l'ordre du jour portant sur les points suivants : lecture et adoption du compte rendu de la 2^{ème} session 2018, informations générales, présentation et adoption du rapport financier 2017, suivi des recommandations de la 2^{ème} session 2018, situation d'exécution budgétaire au 31 juillet 2018, état d'avancement du projet de Plan stratégique 2019-2023 et questions diverses.

Sur le point concernant le point sur la situation d'exécution budgétaire au 31 octobre 2018, le niveau d'exécution se situe à 144 765 468 F contre 129 765 468 F avant réaménagement suite au financement du PUDC. Ainsi sur un budget global de 144 765 468 F, un montant de 101 798 275 F a été exécuté, soit un taux de 70% compte non tenue de certaines dépenses non encore réalisées.

Abordant le point de l'ordre du jour relatif à la présentation et adoption du rapport financier 2017, les conseillers se sont félicités des efforts réalisés pour assainir la gestion non sans faire remarquer le volume important des dettes aux fournisseurs. L'Agent comptable, dans ses réponses, a rappelé que la situation date du 31 décembre 2017 et que toutes les dettes, constituées pour l'essentiel de dossiers en instance (problème de validité de quitus, factures non parvenues etc.) ont été payés en début d'année 2018. Il en est de même des dettes sociales. L'ONP est également à jour en ce qui concerne les charges sociales.

Les états financiers de l'ONP pour l'année 2017, soumis au vote, ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le dernier point concernait l'état du projet de Plan stratégique 2019-2023 qui n'a pas connu d'avancement significatif par rapport à la situation du deuxième trimestre.

La quatrième (4^{ème}) session ordinaire du Conseil d'Orientation de l'ONP s'est tenue les vendredi 28 et samedi 29 décembre 2018, sous la présidence de Madame Fatou DIOP. La session a enregistré la présence de 19 membres soit 76% de taux de participation. L'ordre du jour portait sur les points suivants : lecture et adoption du compte rendu de la 3^{ème} session 2018, suivi des recommandations de la 3^{ème} session, informations générales, examen et adoption du projet de budget 2019, examen et adoption du projet de rapport d'audit 2017, élaboration du projet de plan stratégique 2019-2023 et questions diverses.

Sur le suivi des recommandations de la 3^{ème} Session 2018, il est noté que toutes les recommandations qui ont été faites ont toutes été exécutées. Il s'agissait de questions importantes relatives à la transmission :

- au Président de l'Assemblée nationale, d'une correspondance relative au non-respect de la parité dans le Bureau lors de son renouvellement, ce qui a été fait ;
- aux Conseillers, des requêtes envoyées au PUDC et à la Coopération espagnole ;
- aux Conseillers, du document de capitalisation finalisé.

Au total, on recense treize (13) activités d'une importance capitale pour le développement de la parité, de l'égalité et de l'équité de genre. Mais il s'agissait d'activités organisées par d'autres structures qui ont convié l'ONP à partager son expertise ou à intégrer ses préoccupations dans leurs stratégies.

Sur le point relatif à l'examen et l'adoption du projet de budget 2019, la présentation du projet de budget pour l'année 2019 montre que le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de trois cent quatre-vingt-dix millions huit cent trente-huit mille six cent trente-cinq (390 838 635) FCFA contre cent quarante-quatre millions sept cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-huit (144 765 468) F CFA en 2018 soit une hausse de deux cent quarante-six millions soixante-treize mille cent soixante-sept (246 073 167) FCFA en valeur absolue et 63% en valeur relative. Cette hausse s'explique par le financement, par la Coopération Espagnole, du Programme d'Appui aux producteurs et utilisateurs des statistiques de genre (PAPUSG) pour un montant de deux cent soixante un millions six cent quarante-neuf mille huit cent cinquante-cinq (261 649 855) francs.

Les dépenses sont réparties en investissement, soixante-six millions six cent cinquante mille (66 650 000) francs destinés à l'acquisition de deux véhicules et cinq motos ainsi que de mobilier et matériel de bureau pour le compte du projet, et en fonctionnement pour un montant de trois cent vingt-quatre millions cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-cinq (324 188 635) F CFA.

Après les questions et les éclaircissements qui ont été apportés, les conseillers ont voté à l'unanimité des membres présents le projet de budget de l'ONP pour l'année 2019 qui se chiffre à la somme de trois cent quatre-vingt-dix millions huit cent trente-huit mille six cent trente-cinq (390 838 635 FCFA).

Enfin, le point sur l'état d'avancement du projet de Plan stratégique 2019-2023 a été examiné par les conseillers qui ont retenu trois défis à savoir l'amélioration de la gouvernance en matière d'équité et d'EFH, la mise à niveau de connaissances et de capacités des acteurs sur les questions d'EFH et la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation performant et moderne, articulé au CASE du PSE. Sur cette base, huit (8) objectifs stratégiques ont été définis. Le travail devait se poursuivre pour parachever le document.

3.1.3 - Audit annuel de gestion

Le décret portant organisation de l'ONP stipule que l'ONP est soumis à un contrôle externe exercé par un Commissaire aux comptes ou un Cabinet d'audit chargé de certifier la régularité et la sincérité des états financiers.

La mission d'audit des comptes de l'année 2017 a été confiée au Cabinet E2C Audit et Conseil, suite à sa sélection à l'issue du processus d'appel à candidature. Deux aspects ont été abordés dans le rapport. D'une part, l'audit des états financiers de l'exercice 2017 et d'autre part l'audit des procédures administratives et comptables ainsi que du système de contrôle interne.

Concernant l'audit des états financiers, le cabinet a estimé que, malgré quelques réserves formulées, les états financiers de l'année 2017 sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ONP à la fin de l'exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le système comptable de l'OHADA.

Pour l'audit des procédures administratives et comptables et du système de contrôle interne, le Cabinet, après avoir passé en revue l'organisation, les procédures budgétaires et de passation des marchés, a estimé inutile de faire des recommandations sur les procédures qui sont globalement correctes. Il a tout de même formulé des recommandations portant sur :

- ✓ l'organisation générale : appliquer le manuel de procédures dans toute sa rigueur, ou le mettre à jour pour le rendre conforme avec les pratiques actuelles ;
- ✓ l'organisation informatique : mettre en place une procédure de sauvegarde de données ;
- ✓ la gestion des immobilisations : mettre en place un fichier des immobilisations, leur codification ainsi que leur inventaire physique annuel ;
- ✓ le respect des dispositions fiscales : bien que l'ONP soit à jour, il faut verser à temps les retenues à la source. Le Code général des impôts prévoit que les retenues à la source doivent être reversées au plus tard le 15 de chaque mois.

Il a été proposé de mettre en place un plan d'action (responsable / délai) pour le suivi des recommandations.

3.2 - ACTIVITES REALISEES EN RAPPORT AVEC LES MISSIONS DE L'ONP

En faisant le point sur les activités menées, on constate que l'ONP a organisé ou participé à d'importantes activités en rapport avec ses missions, tant par leur nombre que par leur contenu.

3.2.1. - Activités liés à la mission de veille, d'alerte et d'anticipation

Les activités de veille et d'alerte sont essentielles pour fédérer autour de l'ONP, les porteurs de projets et de dynamiques, et partager les informations et outils d'intervention ou de plaidoyer. Elles permettent ainsi de renforcer la professionnalisation des acteurs. Dans ce cadre, l'ONP a organisé ou participé aux activités suivantes :

1. Réunion de suivi de la **rencontre avec le Ministre de la Femme, de la Famille et du Genre** : organisée par l'ONP, une seconde réunion s'est tenue avec toutes les directions pour identifier les éventuels axes de collaboration. Toutes les personnes ayant pris part à la réunion ont insisté sur la nécessité de bâtir un partenariat solide entre le ministère et l'ONP. Sur ce, le Directeur de Cabinet a proposé la mise en place d'un groupe de travail Equipe technique ministère/ONP pour faire des propositions dans ce sens ;
2. **Déjeuner de travail** que l'ONP a organisé **avec des leaders d'organisations de la Société civile et des représentants de l'Assemblée nationale** au Radisson. Cette activité a été très fructueuse par la qualité des échanges ainsi que propositions et engagements des parties ;
3. **Rencontre ONP/OXFAM** suite aux travaux du groupe de travail mis en place lors de la première session du Conseil d'Orientation en vue de l'élaboration d'une requête pour la levée de fonds. Un projet d'élargissement de la phase test du projet d'Indice national de l'égalité Femme-Homme (IN-EFH) a été élaboré et transmis à plusieurs partenaires financiers mais seul OXFAM a manifesté un intérêt pour ce projet. Finalement, il n'y a pas eu de suite.
4. Participation de la Présidente à l'ouverture de la cérémonie des **16 jours d'activisme** à la Mairie de Guédiawaye sur invitation du Ministère en charge de la Femme et du Genre ;
5. Participation de l'ONP à l'atelier de sensibilisation sur **la gouvernance et les violences électorales** organisé par le REPSFECO en partenariat avec AMLD.

3.2.2. - Activités liées à la mission de collecte de données, recherche et analyse sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, au plan national et international ;

L'ONP assure également le traitement et la publication de toute information utile en analysant les principaux indicateurs statistiques en rapport avec les questions de genre. Pour l'année 2018, les activités relatives à cette mission ont été :

1. Participation à l'Atelier national de partage et d'appropriation de l'**Acte additionnel sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes** dans l'espace CEDEAO ; co - organisé par le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre, le ministère de la femme, de la famille et du genre et le CECI-EUMC (Uniterra) ;
2. Participation à l'atelier de restitution et de validation du **rapport périodique de l'Observatoire de la qualité de l'éducation** organisé par la CONFEMEN en partenariat avec le Ministère de l'éducation ;
3. Participation à l'atelier de **diffusion des résultats de l'enquête agricole** organisé par le Ministère de l'agriculture en partenariat avec la FAO ;
4. Participation à l'**Atelier sur la Fracture numérique genre** organisé par le Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique ;
5. Participation aux deux ateliers portant respectivement sur le **dialogue avec les femmes candidates aux élections présidentielles du 24 février 2019** et sur la **sensibilisation sur la gouvernance et les violences électorales**. Ces ateliers ont été organisés par le Réseau paix et sécurité pour les femmes de l'espace CEDEAO (REPSFECO) et l'Alliance pour la migration, le leadership et le développement (AMLD) ;
6. Réalisation d'une étude d'**évaluation de l'impact du PUDC** sur le processus d'autonomisation de la femme rurale. L'étude a été réalisée sur la totalité des composantes du programme (électrification rurale, piste de production, hydraulique et matériel d'allègement) et sur les résultats obtenus. Soixante-treize (73) villages distribués dans douze (12) régions, 28 départements et 68 Communes ont été choisis comme zone de couverture de l'étude. Les résultats ont fait ressortir la contribution significative du PUDC au processus d'autonomisation de la femme rurale. L'évaluation fait comme recommandations :
 - (i) le renforcement de la participation communautaire des femmes dans la gestion de tous les ouvrages
 - (ii) la mise en place d'une ligne de crédit dans les SFD pour la consolidation et l'extension des activités génératrices de revenus en cours ;
 - (iii) la formation des jeunes filles à la maintenance du matériel d'allègement ;
 - (iv) l'amélioration de l'encadrement des organisations rurales de femmes ;
 - (v) la diffusion et la mutualisation des bonnes pratiques à l'échelle nationale et,
 - (vi) la modélisation du processus d'autonomisation comme proposé dans les schémas démonstratifs présentés dans ce rapport d'étude.

3.2.3. - Activités liées à la mission de veille sur la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société

Les dispositifs visés par le décret de création de l'ONP comprennent l'ensemble des moyens, procédures et actions mises en place par l'Etat, la société civile et les partenaires techniques et financiers pour prévenir et lutter contre les inégalités. Sous ce rapport, l'ONP apprécie l'efficacité de leurs actions et c'est cela qui lui permet de formuler des recommandations à l'autorité. Cependant, cette mission n'a pas été prise en charge par l'ONP durant l'année 2018. Cette insuffisance peut être liée à l'absence de ressources humaines compétentes dans le domaine.

3.2.4. - Activités liées à la mission de formulation de propositions et recommandations de réformes législatives et réglementaires relatifs à la Parité

Les activités et actions de l'ONP dans ce cadre tournent essentiellement autour de l'intégration du genre dans le PAP 2 du PSE et de la mise en place de l'Indice national de l'égalité entre les femmes et les hommes. On peut noter à cet effet :

1. La participation de l'ONP à l'**atelier de validation de la RAC** du PSE ;
2. La Contribution de l'ONP au **processus d'élaboration de la phase 2 du PSE 2019-2023** à travers sa participation aux différentes commissions et dans les séances plénières. En outre, il a présidé la sous-commission gouvernance et Institutions et fait des propositions en termes d'objectif stratégique, d'effets attendus et d'indicateurs portant sur le genre. Ces propositions ont contribué aux formulations finales suivantes :

Objectif stratégique 3 : promouvoir l'équité et l'égalité de genre

Effet attendu 3.1 : l'autonomisation de la femme est améliorée

Pour cela, il convient d'élever entre 2019 et 2023, l'indice de « Participation des femmes à la vie économique » de 43,3% à 61,9%.

Effet attendu 3.2 : la représentation des femmes dans la gouvernance politique et administrative est renforcée

A cet égard, l'indice Mo Ibrahim (IIAG) relatif à cette problématique devra passer de 41,81% en 2017 à 50% en 2023 et la « Représentation des femmes dans la vie politique » de 60,9% à 71,7% sur la même période.

Effet attendu 3.3 : la protection de l'intégrité physique et morale des femmes est améliorée

En 2023, la proportion de femmes victimes de VBG bénéficiaires d'assistance juridique et judiciaire passera à 100% contre 61% en 2017 et celle des filles de 0-14 ans ayant subi une mutilation génitale féminine à 2% contre 14% en 2017.

3. L'élaboration du **Programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre** au Sénégal (PAPUSG) soumis pour financement à la coopération espagnole ;

4. L'élaboration d'un projet d'**Indice national de l'égalité Femme-Homme (IN-EFH)** et partage avec le Conseil d'Orientation de l'ONP : une présentation de ce projet a été faite portant sur :
 - le contexte et la justification de la production d'un indice national ;
 - l'état des lieux du processus de construction ;
 - la présentation de la maquette de l'indice avec des simulations de calculs dans les trois dimensions visées (Economique, Sociale et Gouvernance politique).

Plusieurs rencontres de partage ont été tenues avec le Conseil d'orientation pour lui permettre de mieux s'imprégner du projet. De même, des réunions du Comité technique de suivi ont eu lieu pour l'amélioration du cadre conceptuel et méthodologique, le choix des indicateurs dominants, la préparation et la mise en place des Comités techniques régionaux ainsi que pour le testing dans les régions ciblées. L'élaboration de l'Indice va permettre la production de rapports régionaux ainsi que d'un rapport national sur l'égalité femme-homme au Sénégal.

5. organisation à Saly d'un **atelier sur l'amélioration du cadre conceptuel et méthodologique de l'IN-EFH** (Indice national de l'égalité Femme-Homme). Le cadre conceptuel de l'Indice a été corrigé et stabilisé, mais le cadre méthodologique doit être amélioré, car plusieurs paramètres sont à prendre en compte.

3.2.5. - Activités liées à la mission d'études et de recherche sur l'application de la loi sur la Parité

L'ONP n'a pas mené d'études spécifiques sur la LPA, mais son expérience/expertise a été sollicitée par d'autres acteurs.

- 1- Rencontre avec une **délégation de Solidarity Center** en mission au Sénégal pour voir la place des femmes au sein du mouvement syndical et les discussions ont tourné autour d'un projet d'étude de la situation de référence de la participation des femmes en milieu syndical.
- 2- Participation à l'Atelier organisé par le LASPAD (Université Gaston Berger) pour le **partage des termes de référence de l'étude évaluative du renforcement de capacité des élus**. Il s'agissait de voir l'impact de la formation sur les élus ; ce que ça a donné en termes de prise en compte des besoins des populations à partir de trois catégories d'élus : ceux qui sont formés, ceux qui ne sont pas formés et si c'est seulement les femmes qui sont formées ;
- 3- Atelier de restitution et de validation du **rapport périodique de l'Observatoire de la qualité de l'éducation** organisé par la CONFEMEN en partenariat avec le Ministère de l'éducation.
- 4- Atelier de **partage et de validation des résultats de l'étude bilan de la participation politique des femmes** au Sénégal et du mémorandum pour une participation politique équitable des femmes ;

3.2.6. - Activités liées à la mission d'information et de diffusion des données indispensables au respect de la LPA et de toutes les dispositions relatives à la promotion économique et sociale des femmes

- 1- Organisation, le 28 mai 2018 au Conseil économique, social et environnemental (CESE), d'un **atelier pour la célébration de l'anniversaire de la loi sur la parité** au cours duquel l'ONP a fait un exposé sur la parité au Sénégal en général et le niveau de mise en œuvre de la loi en particulier. Les différentes publications de l'ONP ont également été mises à la disposition du public et des partenaires ;
- 2- Organisation le 06 mars 2018 d'un **atelier en prélude de la journée du 8 mars** en direction des journalistes afin de les sensibiliser et leur permettre de mieux comprendre le thème central de la journée qui porte sur l'autonomisation de la femme rurale ;
- 3- Production d'un **Document de capitalisation** : le Centre d'Etude et de Coopération Internationale (CECI), à travers son Programme UNITERRA a mobilisé une personne ressource d'origine Canadienne, Conseillère en capitalisation, qui a séjourné au Sénégal du 15 janvier au 13 avril 2018 pour l'élaboration du document de capitalisation. Le rapport produit expose en détail les trois étapes importantes qui ont marqué la vie de l'ONP : la création et l'organisation, l'installation et le démarrage ainsi que le fonctionnement. L'examen des bonnes pratiques et des difficultés rencontrées d'une part et les leçons apprises d'autre part font de ce document un véritable outil d'information pour les futurs conseillers et de « benchmarking » pour les institutions similaires étrangères intéressées par le modèle sénégalais : une loi sur la Parité et un Observatoire pour accompagner sa mise en œuvre ;
- 4- Participation à l'**atelier sur la Fracture numérique genre** organisé par le Ministère chargé des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique ;
- 5- Participation de l'ONP au **lunch** que Mme Lise Filiatrault, **Ambassadeur du Canada** a organisé à l'intention de ses collègues et auquel la Présidente a été conviée. A cette occasion, elle a fait un exposé sur la parité au Sénégal en général et le niveau de mise en œuvre de la loi en particulier ;
- 6- Participation à l'atelier organisé par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) à l'occasion de la **journée des droits de l'homme** où l'ONP a fait une présentation sur l'état de mise en œuvre de la loi sur la parité ;
- 7- Lancement le 10 décembre 2018, au HCDH du **Film sur le processus de la Parité au Sénégal**. C'était à l'occasion de la célébration du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), en partenariat avec le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre et le HCDH ;
- 8- Communication de l'ONP à l'**atelier des jeunes leaders (YALI)** qui est un projet initié par le Président OBAMA pour la promotion de jeunes leaders du monde. Dans le cadre du volet gouvernance de ce projet, l'ONP a fait une présentation pour partager l'expérience sénégalaise avec les jeunes leaders africains ;

- 9- Relookage du **site web de l'ONP** qui a beaucoup évolué avec la présence du stagiaire informaticien. Il est visible sur : www.onp.presidence.sn / www.onp.gouv.sn
- 10- Atelier organisé par l'ONP portant sur le **dialogue avec les femmes candidates** aux élections présidentielles du 24 février 2019 ;
- 11- Visite d'une **délégation de députés nigériens** qui, en relation avec l'ONG TRUST AFRICA, est venu s'inspirer de l'expérience sénégalaise pour connaître les différentes étapes du processus d'acquisition de la loi sur la Parité au Sénégal, les résultats obtenus, les acteurs et leur rôle, etc. ;
- 12- Visite d'une **délégation de femmes parlementaires Centrafricaines** venues visiter l'ONP pour s'inspirer de l'expérience sénégalaise. La République Centrafricaine a voté une Loi sur la parité en 2016 et mis en place un Observatoire national de la Parité qui n'est pas encore opérationnel.

Le tableau en annexe 3, portant grille d'analyse des missions de l'ONP, permet de voir comment l'ONP, dans son déploiement, prend en compte les missions qui lui sont confiées. En mettant les activités en rapport avec les responsabilités de l'ONP, on perçoit mieux le niveau de prise en compte de ses missions.

On note comme pour les années passées que les missions relatives à la **saisine et l'auto-saisine** (aucune activité y relative) restent toujours les parents pauvres des interventions de l'ONP. A cette contrainte est venue s'y ajouter la **veille de la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société** pour laquelle, aucune activité n'a été menée non plus en 2018.

L'analyse du tableau montre que l'ONP a centré ou orienté son action sur deux principales missions avec plus de la moitié des activités menées (**56%**). Il s'agit des activités liées à la **collecte de données, la recherche et l'analyse** sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, au plan national et international indispensables au respect des dispositions de la loi sur la Parité et de toutes celles relatives à la promotion économique et sociale des femmes, mais aussi et surtout à **l'information et la diffusion**, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la Parité et de toutes celles relatives à promotion économique et sociale des femmes qui à elles seules occupent 38% de l'ensemble des activités de l'ONP. Cette tendance se justifie largement car, l'information, la collecte de données, la recherche et l'analyse sont au cœur de la problématique de l'égalité Femme/Homme et restent des défis permanents que l'ONP doit relever.

Les autres activités sont liées à la **veille, l'alerte et l'anticipation (16%)**, à la **formulation des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires** relatifs à la Parité (**16%**) et enfin les activités de **recherches et études sur l'application de la loi sur la Parité (13%)**.

En analysant ces données, on se rend compte que deux missions importantes ne sont pas prises en charge par l'ONP. Il s'agit de la saisine et l'auto-saisine (0%) d'une part, et des activités de recherches et études sur l'application de la loi sur la Parité (13% qui, comme l'année dernière avec 10%, a la plus faible part) d'autre part. Or, ces deux activités contribuent largement à la formulation de propositions et de recommandations de réformes sur les questions d'égalité. Malheureusement, les ressources actuellement disponibles ne permettent pas à l'ONP de mettre en place un dispositif opérationnel à cet effet.

3.3 - PARTICIPATION A DES ACTIVITES

La participation systématique et constante de l'ONP aux différentes activités relatives au genre lui confère une place de premier choix tant auprès des acteurs institutionnels que des partenaires associatifs.

La démarche de sensibilisation des partenaires adoptée par l'ONP a permis un meilleur repérage des capacités d'analyse des inégalités de genre de l'ONP. La multiplication des espaces de dialogue auxquels l'ONP est associé a ainsi renforcé et accru sa visibilité de manière considérable.

La Présidente de l'ONP a :

- pris part à la cérémonie de **présentation de vœux au Président de la République** et au traditionnel **dîner offert par la Première Dame** ;
- participé à la **Rencontre des femmes leaders** organisée en l'honneur de la nouvelle Représentante résidente du PNUD pour lui permettre de prendre contact avec certaines femmes leaders ;
- pris part au **lunch organisé par Ambassadeur du Canada** Mme Lise Filiatrault, à l'intention de ses collègues. A cette occasion, la Présidente de l'ONP a fait un exposé sur la parité au Sénégal en général et le niveau de mise en œuvre de la loi en particulier ;
- participé au **Conseil Présidentiel consacré à la revue du PSE** ;

L'ONP a également pris part à des rencontres parmi lesquelles on peut noter :

- l'Atelier du WACA (programme de gestion du littoral Ouest africain) autour du Projet de création d'un **observatoire pour le suivi de l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest** organisé par le Ministère de l'Environnement en partenariat avec la Banque mondiale et le Fonds nordique ;
- les différentes **réunions du Comité technique d'élaboration de la stratégie nationale des droits de l'homme** dont il est membre ;
- l'Atelier de restitution et de **validation du rapport périodique de l'Observatoire de la qualité de l'éducation** organisé par la CONFEMEN en partenariat avec le Ministère de l'éducation ;

- **l'Atelier de formation du WARC**, où l'ONP a fait une communication sur le thème : la parité au Sénégal et en Afrique de l'Ouest francophone, élection des députés et mode de désignation dans les autres secteurs ;
- **l'Atelier de partage du *tableau de bord sur les droits des femmes en ligne*** organisé par le Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique ;
- **l'Atelier** du Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation et le FNUAP sur « ***la capture du dividende démographique par rapport à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille*** ».

L'ONP a également participé à la célébration de fêtes nationales sur invitation de l'Ambassade Espagne et celle des Etats Unis d'Amérique.

Cette multitude d'activités auxquelles l'ONP a participé, portant sur des sujets aussi divers contribuent à la visibilité de l'ONP, mais participent aussi au partage des expériences, à la diffusion d'informations et à l'aide pour la formulation de propositions/recommandations.

3.4 - AUDIENCES ET VISITES

La Présidente a reçu :

- **Un Consultant de ONU Femmes** dans le cadre de la Préparation de leur PTA. Les discussions ont surtout porté sur les préoccupations de l'ONP en rapport avec la stratégie de ONU Femmes ;
- **Une délégation de la Fédération pour la paix universelle** dans le cadre de la préparation de sa première Conférence internationale en Afrique ;

Par ailleurs, **une délégation de l'ONP a été reçue par la Directrice de la programmation budgétaire**. L'objet de la rencontre était de voir avec elle les modalités d'augmentation du budget de l'ONP et faire un plaidoyer.

Ces différentes audiences et visites ont permis de renforcer le maillage institutionnel du genre à l'échelle nationale et internationale. Ainsi, l'ONP a plus de visibilité sur les actions menées par les partenaires et qui sont engagés sur les questions de parité.

IV - BILAN DE L'EXECUTION FINANCIERE

4.1 - Allocation budgétaire

Le **budget initial** adopté pour l'exercice 2018 s'élève à la somme de **cent vingt-neuf millions sept cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-huit (129 765 468)** francs CFA contre **cent trente-neuf millions sept cent mille (139 700 000)** francs CFA en 2017, soit une baisse en valeur absolue de **neuf millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent trente-deux (9 934 532)** francs.

En cours d'année, l'ONP a bénéficié d'un financement de quinze millions (15 000 000) de francs du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) pour la réalisation d'une étude sur l'autonomisation des femmes rurales du Sénégal, ce qui fait un budget global de **cent quarante-quatre millions sept cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-huit francs (144 765 468)** francs.

Ce budget enregistre ainsi une hausse **six millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-huit (6 865 468)** francs CFA par rapport à celui de 2017, soit **5 % en valeur relative**.

BUDGET 2018	
LIBELLE	MONTANT EN FCFA
Transfert LFI	125 000 000
Report 2017	4 765 468
Financement PUDC	15 000 000
TOTAL	144 765 468

Les ressources proviennent principalement de la subvention de l'état pour un montant de **cent vingt-cinq millions (125 000 000)** FCFA sous forme de transfert courant d'un report de **quatre millions sept cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-huit (4 765 468)** et d'un financement du PUDC pour un montant de **quinze millions (15 000 000)** de francs.

4.2 - Mise en œuvre du PTA

Le bilan final du PTA 2018 n'a pas été fait, ce qui fait qu'on ne dispose pas d'une évaluation précise de sa mise en œuvre. Cependant, une évaluation à mi-parcours avait été faite et montrait déjà un niveau d'exécution du Plan de travail annuel très faible à la fin du premier semestre.

Sur les 37 activités prévues, une avait été réalisée et quatre autres étaient en cours (le site de l'ONP, le film sur la parité, signature de conventions de partenariat, élaboration du plan stratégique).

Cette situation s'explique essentiellement par les ambitions sans rapport avec les moyens mobilisables et les problèmes de mobilisation de ressources. Les mêmes problèmes rencontrés en 2017 se sont reproduits. En effet, 82,7% des ressources prévues pour le financement des activités étaient à rechercher (financement partenaires). Sur un budget global de 80 750 000 F, seuls 14 000 000 F étaient financés sur fonds propres (17,3%). Les ressources escomptées sur financement extérieur n'ont pu être mobilisées.

Un autre facteur explicatif du faible niveau de réalisation des activités est le report d'une bonne partie des activités prévues dans la feuille de route de l'Indice national sur la Parité (INP) en 2019.

4.3 - Bilan de l'exécution budgétaire

L'état d'exécution de ce présent budget se présente comme suit :

Investissement : Néant

Fonctionnement : ce budget est uniquement utilisé en dépenses de fonctionnement.

Pour ce budget, les comptes ont connu, dans l'ensemble, des baisses considérables à l'exception du compte 66, charges de personnel, qui est sensiblement stationnaire. La dotation de chacun des comptes et les taux d'exécution sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Le budget 2018 a enregistré un taux d'exécution de **97 %**

RESSOURCES		DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	PREVISIONS	EXECUTION	TAUX D'EXECUTION
Ressources	144 765 468	Dépenses/Fonctionnement	144 765 468	140 576 148	97%
LFI	125 000 000	60 : Achats/variations de stocks	10 490 709	9 790 439	93%
Report 2017	4 765 468	61 : voyages et déplacement	500 000	400 000	80%
Financement PUDC	15 000 000	62 : Services extérieurs A	27 300 000	26 815 950	98%
Report 2017	4 765 468	63 : Services extérieurs B	17 600 000	17 495 000	99%
		64 : impôts et taxes	4 532 475	4 532 475	100%
		65 : Charges diverses	27 000 000	24 600 000	91%
		66 : Charges de personnel	57 342 284	56 942 284	99%
BUDGET 2018	144 765 468	Solde au 31 12 2018	144 765 468	140 576 148	97%

V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 – CONCLUSIONS

En faisant une analyse croisée des activités menées en 2018 en rapport avec les missions qui lui sont dévolues, on note comme pour les années passées que les missions relatives à la saisine et l'auto-saisine tout comme celles ayant trait à la veille de la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société ne sont pas prises en charge.

Cette couverture insuffisante par l'ONP de certaines de ses missions est principalement due au manque de moyens qui fait que le personnel nécessaire à l'exécution de ces tâches ne peut toujours pas être recruté.

Cependant, toutes les autres missions sont plus ou moins correctement prises en charge avec une prédominance activités liées à la collecte de données, la recherche et l'analyse sur la situation des femmes à tous les niveaux ainsi que celles à relatives à l'information et la diffusion, à chaque fois que de besoin, des données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la Parité et de toutes celles relatives à promotion économique et sociale des femmes qui occupent ensemble 56% de l'ensemble des activités de l'ONP.

La contrainte majeure que rencontre l'ONP dans son fonctionnement est la difficulté à collecter et rassembler des données complètes, à jour et désagrégées par sexe pour les besoins du rapport destiné au Président de la République. Pour lever cette contrainte, plusieurs requêtes ont été adressées à des partenaires bilatéraux et multilatéraux dont la Banque Africaine de Développement et l'Ambassade du Royaume d'Espagne au Sénégal.

Cette dernière a répondu favorablement en décidant de financer le Programme d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de genre (PAPUSG) pour un montant de sept cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante-huit (791 668) euros sur trois ans. Ce programme qui doit démarrer l'année prochaine ouvre de nouvelles perspectives pour l'ONP en attendant le renforcement des moyens techniques et financiers attendu de l'Etat.

5.2 - RECOMMANDATIONS

- 1) Renforcer la dotation budgétaire de l'Etat pour permettre à l'ONP de disposer de moyens adéquats pour mener à bien sa mission ;
- 2) Développer des stratégies innovantes pour la mobilisation des partenaires potentiels et faciliter le financement de son Plan Stratégique de Développement. L'ONP devra de plus en plus s'orienter vers les partenaires techniques et financiers pour trouver des ressources supplémentaires ;

- 3) Mobiliser le personnel technique nécessaire à travers le recrutement d'agents spécialisés permanents ou de structures prestataires de service répondant aux besoins pour renforcer les capacités d'intervention de l'ONP ;

- 4) Mettre en place, en rapport avec le Secrétariat général du gouvernement, un dispositif opérationnel de collecte des données désagrégées par sexe pour permettre à l'ONP de disposer de toutes les informations nécessaires à l'élaboration de son rapport sur la parité dans les politiques publiques.

Annexes

Annexe 1 :
Présentation de l'ONP

Présentation de l'ONP

En adoptant la loi sur la parité absolue dans les institutions électives et semi électives, fait unique dans l'histoire de l'agenda de l'égalité de genre dans le monde, le Sénégal exprime sa volonté de promouvoir la participation sans entrave des femmes au processus de développement. Aussi, l'Etat veut-il, au-delà du champ politique que vise cette loi, étendre son envergure dans les domaines économique, social et culturel se conformant ainsi à la Constitution et aux engagements auxquels il a souscrit pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes.

Cette volonté politique visant à permettre à la femme de jouir pleinement de tous ses droits, a nourri la décision du Chef de l'Etat de créer l'Observatoire National de la Parité (ONP).

Autorité administrative indépendante, l'ONP, créé par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

Missions, procédures et caractéristiques

1.1 - Missions

L'ONP a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

A ce titre, l'ONP doit :

- ✓ Jouer un rôle de veille, d'alerte et d'anticipation ;
- ✓ Rassembler, en collaboration avec les ministères compétents, les institutions et les organisations de la société civile, toutes les données, recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, aux plans national et international ;
- ✓ Identifier les obstacles à la mise en œuvre de la parité dans tous les domaines politique, social, culturel et économique, et relever toutes les inégalités ainsi que les anomalies notées contre les droits des femmes et l'égalité de genre ;
- ✓ Veiller à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société ;
- ✓ Formuler des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes ;

- ✓ Mener des recherches et des études sur l'application de la loi sur la parité ;
- ✓ Informer et diffuser, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la parité et de toutes celles relatives à la promotion économique et sociale des femmes.

1.2- Procédures

L'ONP peut s'autosaisir de toutes questions relevant de sa compétence. Il peut aussi être saisi de toutes violations des dispositions législatives et réglementaires relatives à la parité et à l'accès équitable des femmes et de leurs organisations aux instances politiques, économiques et sociales.

L'Observatoire présente annuellement au Président de la République, un rapport d'activités ou des rapports circonstanciés pour lui rendre compte des résultats de ses constatations et des recommandations y relatives, le cas échéant.

1.3- Caractéristiques

L'ONP, composé d'institutions de la République et d'organisations de la société civile dont en majorité les organisations de femmes, est rattaché à la Présidence de la République afin d'informer directement le Chef de l'Etat sur la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes en lui faisant connaître à tout moment le niveau des inégalités, et de respect des engagements nationaux et internationaux vis-à-vis des femmes.

L'ONP constitue un dispositif central dans la nomenclature des institutions nationales de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il est caractérisé par :

- ✓ L'ancrage institutionnel à la Présidence de la République

Cet ancrage lui confère un positionnement stratégique dans l'appareil d'Etat qui le soustrait des contraintes de la tutelle ministérielle et lui assure l'indépendance requise pour assurer un contrôle sur l'ensemble des institutions, des mécanismes, des politiques et des actions, mis en œuvre en faveur de l'égalité entre les sexes. L'ONP s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance qui dissocie le niveau de l'exécution du niveau du contrôle.

- ✓ La diversité d'origine institutionnelle de ses membres

L'ONP regroupe les représentants des principales institutions législatives et les institutions gouvernementales qui interviennent dans la formulation et la prise de décision dans les politiques publiques. A ces acteurs institutionnels qui interviennent dans des domaines ayant un fort impact dans la gouvernance des affaires politiques, sociales, économiques et culturelles, s'ajoutent les représentants des organisations de la société civile sensibles à l'égalité entre les sexes et disposant d'une expertise sur ces questions.

✓ Le focus sur le suivi et l'évaluation de la parité

Etant une institution officielle dans le suivi et l'évaluation de la parité homme-femme, l'ONP se doit de se focaliser sur la collecte, le traitement, l'analyse et l'interprétation des données sous l'angle du respect des principes constitutionnels de l'égalité femme-homme dans la société et dans les politiques mises en œuvre par l'Etat. A cet égard, il doit bénéficier de la collaboration de l'ensemble des institutions électives, des ministères et des agences gouvernementales mais aussi d'un partenariat efficace avec les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé en vue de la collecte, de l'analyse de l'information et de l'utilisation des recommandations de ses rapports d'évaluation.

Le Plan Stratégique de l'ONP accorde une place centrale à la mise en place d'un système d'information sur la parité dans les différents domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle comme l'indiquent les missions assignées dans le décret portant création de l'ONP.

- Organes de l'ONP

L'ONP dans sa composition, regroupe des représentants de certaines institutions de la République et ceux d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes) répartis dans deux organes : le **Conseil d'Orientation** et la **Présidente**.

Le Conseil d'Orientation (CO) est l'organe d'orientation, de supervision, de contrôle des actions de l'Observatoire.

Outre sa Présidente, le C.O. est composé de représentants des principales institutions législatives et gouvernementales (qui interviennent dans la formulation et la prise de décision dans les politiques publiques), de représentants des Partis politiques, des Universités et des Organisations de la Société civile (OSC), tous nommés par décret. Le CO assiste, par ses avis et recommandations, la Présidente dans l'exercice de ses fonctions. Il se réunit une fois tous les trois mois, en session ordinaire, sur convocation de sa Présidente. Ces sessions permettent à celle-ci, de rendre compte des activités menées et de recueillir les avis des membres du CO sur toutes celles projetées. Le tableau en annexe I présente les membres du CO et les structures qu'ils représentent, en plus de la Présidente.

La Présidente dirige l'Observatoire. Elle veille à la bonne exécution des missions qui lui sont assignées. Elle s'appuie sur une équipe technique coordonnée par un Secrétaire exécutif et comprenant des agents de l'Etat mis à la disposition de l'Observatoire (par voie de détachement) et des agents issus d'un recrutement direct.

Annexe 2 :

Plan annuel de travail de l'année 2018

Effets	Extrants	Activités	Indicateurs de Résultats attendus	Sources de financement		Echéances	Responsables
				ONP	PTF		
Situation de l'égalité de genre dans les politiques publiques suivie, évaluée, documentée	Base de données sur l'EFH, mise en place	Mise à jours de la base de données d'indicateurs nationaux sur l'égalité femmes-hommes	Au moins 80% des données sur l'EFH sont mises à jours	0	1 500 000	Mars-dec	
		Renforcement des capacités des OSC pour la production de données sur l'égalité femmes-hommes ;	Au moins 3 OSC partenaires ONP renforcées dans la production de données robustes sur l'EFH	0	15000000	Juil-Oct	
		Etude portant sur la situation de la représentation F / H dans les organisations professionnelles	Disponibilité du rapport de l'étude	0	8000000	Juil-Sept	
		Etude complémentaire pour établir une situation de référence de la représentation F /H dans les organes des collectivités territoriales suite aux élections locales de 2014	Disponibilité du rapport de l'étude	0	5000000	Avril-juin	
	INP stabilisé, validé et opérant	Rencontres du Comité national de suivi de l'INP	Indicateurs/INP stabilisés	1250000	18000000	Janv- dec	
		Rencontres ministères sectoriels producteurs données sur l'INP	100 % Indicateurs/INP renseignés	0		Janv-Dec	

		Réunions d'information et de partage sur INP du Conseil d'Orientation/Comité de suivi	Au moins quatre (4) réunions tenues	1500000			
		Rencontre validation de l'INP par le CO-Onp	INP validé par le CO-Onp	0		juin	
		Atelier national de validation politique de l'INP	Disponibilité du rapport atelier de partage de l'INP	0		Juillet	
		Rencontres de partage (5 régions) : " Projet pilote Indice régional de la Parité " (IRP)	Indicateurs/IRP stabilisés	0		Juillet-Sept	
			Dispositif de suivi régional partagé	0			
		Partage IRP/CO Onp	Conseil d'Orientation informé sur le processus de l'IRP	0		Octobre	
		Mission terrain de supervision de l'Elaboration du Rapport régional/IRP	Dispositif de suivi - supervision de l'IRP, opérationnel	-		Nov	
	Harmonisation des textes/LPA, continuée	Atelier d'harmonisation de textes avec la LPA	Disponibilité Rapports des ateliers sur l'harmonisation textes / LPA	0	Mars -avril		
		Atelier d'échanges en vue d'un consensus sur la compréhension des acteurs / " Listes paritaires aux élections "	Rapport atelier harmonisation compréhension acteurs/Liste paritaire	1900000			0
	Rapport annuel sur la situation de la Parité, élaboré	Elaboration du Pré rapport	Disponibilité du rapport annuel sur la situation de la parité dans les politiques publiques	0	Sept- Oct		
		Partage du pré rapport avec équipe technique (ONP, DGPPE, ANSD, sectoriels)		0	Dec		

		Validation du Rapport sur la Parité par le Conseil d'Orientation de l'ONP			0	Dec	
		Sous total 1:		5450000	47500000		
Visibilité de l'ONP et des performances en matière d'égalité Femme-Homme dans les politiques publiques, renforcées	Plan de communication de l'ONP mis en œuvre	Finalisation du site de l'ONP	Disponibilité d'un site web mis à jours	500000	0	Mars- juin	
		Edition du rapport sur la Parité	Au moins 200 exemplaires disponibles	1000000	0	Dec	
		Atelier de partage du Rapport sur la Parité	Disponibilité du rapport de l'atelier de partage Rapport annuel sur la Parité	200000	0	Dec	
		Elaboration Dépliant sur l'INP	Au moins 500 dépliant sur l'INP disponibles	400000	1000000	juin	
		Couverture media des activités de l'ONP		500000	0	Fev -Dec	
		Organisation de 2 ateliers de partage des propositions de modification du Code général des Collectivités territoriales)	Disponibilité des rapports des 2 ateliers de partage des propositions de l'ONP/ modification du CGCT	2000000	0	Mars- Avril	
		Ateliers de partage de rapports d'études de l'ONP	Disponibilité des rapports des ateliers de partage	400000	0	Mars- Sept	
		Publication et diffusion de productions de l'ONP	Au moins 3 productions de l'ONP publiées	0	6000000	Juin -Dec	
		Réalisation et diffusion d'un Document de Capitalisation sur l'ONP	Disponibilité Document de Capitalisation sur l'ONP	0	0	Juil-Août	
		Finalisation du film institutionnel sur la « Loi sur la Parité au Sénégal »	Disponibilité du film la « Loi sur la Parité au Sénégal »	750 000	2250000	Fev-mars	

		Partage du film institutionnel « <i>Loi sur la Parité au Sénégal</i> »	Disponibilité rapport atelier de partage du film « <i>Loi sur la Parité au Sénégal</i> »	0	0	Mars	
		Sous Total 2:		5750000	9250000		
		Identification Programmes, élaboration Projet de Document de Programmation pluri annuelle budgétaire (DPPB)	Disponibilité d'un DPPB pour l'ONP	500000	0	Janv-Mars	
Efficacité de l'ONP, renforcée	Moyens de l'ONP renforcés	Renforcement des capacités des membres du Conseil d'Orientation en gestion financière	Au moins 20 membres du Conseil ont bénéficié d'un renforcement de capacités en gestion financière	1500000	0	Juil-Sept	
		Elaboration du plan stratégique 2018-2022 articulé au DPPB de l'ONP	Disponibilité d'un plan stratégique 2018-2022 de l'ONP	0	0	Juil- Dec	
		Organisation de Tables rondes avec les PTF	Rapport tables rondes ONP_PTF	300000	0	xxxxx	
	Partenariat Technique de l'ONP, renforcé	Organisation de Rencontres avec les Organisations de femmes de la Société civile	Comptes rendus des rencontres ONP-OSC	500000	0	janv -mars	
		Signature de conventions de partenariat avec familles d'acteurs de l'EFH	Au moins 3 conventions de partenariat signées	0	0	Janv-nov	

		Accompagnement des femmes opératrices économiques, candidates pour accéder aux Bureaux des Chambres consulaires d'industrie et d'artisanat (CCIA)	Au moins 40 femmes opératrices économiques candidates, accompagnées pour accéder au Bureau des CCIA	0	10000000	juil-Sept	
		Accompagnement des femmes élues aux Bureaux des Chambres consulaires d'industrie et d'artisanat	Nombre d'élues dans les Organes des CCIA dont les capacités sont renforcées/mission	0		Oct dec	
	Sous Total 3			2 800 000	10 000 000		
		SYNTHESE DU FINANCEMENT PTA 2018					
		Ressources ONP	Ressources externes	Total			
		14 000 000	66750000	80750000			
	Contributions au financement	17,3%	82,7%	100%			

Annexe 3 :

Grille d'analyse des missions de l'ONP

Missions de l'ONP	Activités exécutés	Résultats obtenus
<p>1. Veiller, alerter et anticiper</p>	<p>1- Réunion de suivi de la rencontre avec le Ministre de la Femme, de la Famille et du Genre ;</p> <p>2- Audience que la présidente a accordée à une délégation de la Fédération pour la paix universelle dans le cadre de la préparation de sa première Conférence internationale en Afrique ;</p> <p>3- Rencontre entre ONP et OXFAM suite aux travaux du groupe de travail mis en place lors du dernier Conseil en vue de l'élaboration d'une requête pour la levée de fonds ;</p> <p>4- Rencontre entre la Présidente et un Consultant d'ONU-Femmes dans le cadre de la Préparation de leur PTA ;</p> <p>5- Participation à l'Atelier national de partage et d'appropriation de l'Acte additionnel sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes dans l'espace CEDEAO, co-organisé par le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre, le ministère de la femme, de la famille et du genre et le CECI-EUMC (Uniterra) ;</p> <p>6- Participation à l'Atelier de validation technique de la RAC du PSE ;</p> <p>7- Rencontre avec une délégation de Solidarity Center en mission au Sénégal pour voir la place des femmes au sein du mouvement syndical et les discussions ont tourné autour d'un projet d'étude de la situation de référence de la participation des femmes en milieu syndical ;</p>	<p>Un groupe de travail Equipe technique MFFPE/ONP a été mise en place, sous la présidence du Directeur de Cabinet pour l'identification des différents axes de collaboration.</p> <p>Invitation de la Présidente à la Conférence.</p> <p>Un projet a été déposé pour l'élargissement du PAPUSG à deux autres régions. Cependant, il n'y a pas eu de feed-back.</p> <p>Echange d'informations et formulation de propositions.</p> <p>Partage d'expérience</p> <p>Formulation de propositions : des propositions pour l'intégration du Genre ont été formulées par l'ONP dans le cadre du processus d'élaboration de la Phase 2 du PSE.</p> <p>Partage d'expérience et formulation de propositions</p>

	<p>8- Déjeuner de travail que l'ONP a organisé avec des leaders d'organisations de la Société civile au Radisson ;</p> <p>9- Elaboration et financement du Programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques genres au Sénégal par la coopération espagnole.</p> <p>10- Participation de la Présidente à l'ouverture de la cérémonie des 16 jours d'activisme à la Mairie de Guédiawaye ;</p> <p>11- Réunion avec des femmes parlementaires Centrafricaines venues visiter l'ONP ;</p> <p>12- Atelier de sensibilisation sur la gouvernance et les violences électorales. Ces ateliers ont été organisés par le Réseau paix et sécurité pour les femmes de l'espace CEDEAO (REPSFECO) et l'Alliance pour la migration, le leadership et le développement (AMLD) ;</p>	<p>Les parties prenantes ont affirmé leur engagement à accompagner le gouvernement et l'ONP pour la mise œuvre effective de la loi sur la parité.</p> <p>Signature de la Convention de financement du Programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques genre au Sénégal (PAPUSG) par la coopération espagnole pour un montant global de 791 668 euros sur trois (3) ans, soit 398.883 € en 2019, 239.726 € en 2020 et 153.059 € en 2021 ;</p> <p>Information, sensibilisation, vulgarisation des actions de l'ONP</p> <p>Partage d'expérience</p> <p>Message d'alerte en direction des partis politiques et de l'opinion publique / plaidoyer pour des élections apaisées ;</p>
<p>2. Rassembler, en collaboration avec toutes les institutions et les organisations de la société civiles, toutes les données, recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, au plan national et international</p>	<p>1- Etude d'évaluation de l'impact du PUDC à l'autonomisation des femmes rurales ;</p>	<p>La situation des femmes en milieu rural a connu une nette amélioration grâce à la contribution significative du PUDC dans leur processus d'autonomisation.</p>
<p>3. Veiller à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des</p>	<p>1. Atelier organisé par l'Université Gaston Berger (LASPAD), partenaire de l'ONP</p>	<p>Partage des termes de référence de l'étude évaluative du renforcement de capacité des élus.</p>

<p>dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société</p>	<p>2- Atelier du WACA ayant trait au projet de création d'un observatoire pour le suivi de l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest organisé par le Ministère de l'Environnement;</p>	<p>Recueil de données Partage d'expérience</p>
<p>4. formuler des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmer favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes</p>		
<p>5. mener des recherches et des études sur l'application de la loi sur la Parité</p>	<p>1- Organisation par l'ONP d'un atelier sur l'amélioration du cadre conceptuel et méthodologique de l'Indice national de l'égalité Femme-Homme (IN-EFH) ;</p> <p>2- Le projet d'indice national d'égalité entre les femmes et les hommes (INEFH) est élaboré et soumis aux membres du Conseil d'orientation pour validation.</p> <p>3- Participation à l'atelier sur la Fracture numérique genre organisé par le Ministère chargé des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique ;</p> <p>4- Réunion avec une délégation d'experts de l'Agence Panafricaine « African risk capacity » basée à Johannesburg dont l'objet était d'étudier les modalités pour la mise en œuvre d'une stratégie genre pour le Sénégal, et voir comment intégrer les groupes vulnérables dans ce mécanisme ;</p> <p>5- Atelier de restitution et de validation du rapport périodique de l'Observatoire de la qualité de l'éducation organisé par la CONFEMEN en partenariat avec le Ministère de l'éducation ;</p>	<p>Le cadre conceptuel de l'Indice national de l'égalité Femme-Homme (IN-EFH) est corrigé et stabilisé.</p> <p>Le projet indice national de l'égalité Femme – Homme est connu des membres du C O</p> <p>Partage d'expérience et recueil de données.</p> <p>Partage d'expérience.</p> <p>Partage d'expérience et recueil de données.</p>

<p>6. Informer et diffuser, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la Parité et de toutes celles relatives à promotion économique et sociale des femmes.</p>	<p>1- Information sur le projet d'appui à la mise en œuvre de l'Indice de l'égalité entre les femmes et les hommes en discussion avec la coopération espagnole ;</p> <p>2- Information sur le protocole d'entente signé qui établit un partenariat entre l'ANSD et l'ONP ;</p> <p>3- Atelier du 06 mars 2018, organisé par l'ONP en prélude de la journée du 8 mars avec la participation de journalistes en vue de leur permettre une meilleure compréhension du thème central de la journée qui porte sur l'autonomisation de la femme rurale.</p> <p>4- Organisation d'un atelier pour la célébration de l'anniversaire de la loi sur la parité le 28 mai 2018 au Conseil économique, social et environnemental (CESE)</p> <p>5- Participation au lunch que Mme Lise Filiatrault, Ambassadeur du Canada a organisé à l'intention de ses collègues et auquel elle a été conviée.</p> <p>6- Participation à l'atelier organisé par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) à l'occasion de la journée des droits de l'homme ou l'ONP a fait une présentation sur l'état de mise en œuvre de la loi sur la parité ;</p> <p>7- Participation à l'atelier des jeunes leaders (YALI) qui est un projet initié par le Président OBAMA pour la promotion de jeunes leaders du monde ;</p> <p>8- Participation à l'atelier sur la Fracture numérique genre organisé par le Ministère chargé des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique ;</p> <p>9- Participation à l'atelier de partage et de validation des résultats de l'étude bilan de la participation politique des</p>	<p>Vulgarisation du projet « l'Indice national de l'égalité Femme-Homme (IN-EFH) ».</p> <p>Vulgarisation du projet IN-EFH.</p> <p>Vulgarisation des missions de l'ONP. Information et sensibilisation sur les défis et enjeux de l'autonomisation de la femme en milieu rural.</p> <p>Communication de l'ONP sur la mise en œuvre la loi sur la parité.</p> <p>Exposé de la Présidente sur la parité au Sénégal en général et le niveau de mise en œuvre de la loi en particulier ;</p> <p>Partage d'expérience et vulgarisation de la loi sur la parité au Sénégal et l'état de sa mise en œuvre.</p> <p>Partage d'expérience sur la mise en œuvre de loi sur la parité et vulgarisation des missions de l'ONP.</p> <p>Partage d'expérience et recueil de données.</p> <p>Partage d'expérience et recueil de données.</p>
--	--	--

	<p>femmes au Sénégal et du mémorandum pour une participation politique équitable des femmes ;</p> <p>10- Relookage du site web de l'ONP ;</p> <p>11- Atelier de diffusion des résultats de l'enquête agricole organisé par le Ministère de l'agriculture en partenariat avec la FAO</p> <p>12- Lancement le 10 décembre 2018, au HCDH du Film sur le processus de la Parité au Sénégal. C'était à l'occasion de la célébration du 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), en partenariat avec le MFFG et le HCDH ;</p> <p>13- Atelier portant sur le dialogue avec les femmes candidates aux élections présidentielles du 24 février 2019 ;</p> <p>14- Atelier de restitution et de validation du rapport périodique de l'Observatoire de la qualité de l'éducation organisé par la CONFEMEN en partenariat avec le Ministère de l'éducation ;</p>	<p>Mise à jour des données du site web ; vulgarisation des missions de l'ONP.</p> <p>Partage d'expérience et recueil de données.</p> <p>Partage d'expérience ; information et vulgarisation sur le processus de mise en œuvre de la parité Homme – Femme au Sénégal.</p> <p>Partage d'expérience</p> <p>Partage d'expérience, recueil de données.</p>
<p>7. Etre saisi de toutes violations des dispositions législatives et réglementaires relatives à la parité et à l'accès équitable des femmes des femmes et de leurs organisations aux instances politiques, économiques et sociales</p>		
<p>8. Se saisir de toute question relevant de sa compétence en particulier de la violation des droits des femmes et de l'égalité de genre et en délibérer.</p>		